



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Retombées économiques de l'aide publique au développement en Suisse

Etude 2014



Etude indépendante

« Retombées économiques de l'aide publique au développement en Suisse »

Etude 2014

Mandatée par

la Direction du développement et de la coopération (DDC)
et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Conduite par

l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel (IRENE)
en collaboration avec
l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)

Direction scientifique

Prof. Milad Zarin, IRENE
Prof. Gilles Carbonnier, IHEID

Réalisation

Prof. Alain Schönenberger, IRENE, co-auteur
Dr. Moez Ouni, IRENE, co-auteur

avec la collaboration de
Luciano Lopez, IRENE
Lorenzo La Spada

Berne, décembre 2015

AVANT-PROPOS

L'aide publique au développement (APD) vise prioritairement à soutenir le développement économique et social des pays partenaires de la coopération suisse et a pour finalité de lutter contre la pauvreté dans le monde. Par ailleurs, sur le plan national, quand bien même elle n'est pas conditionnée à l'achat de biens et services suisses, l'APD provoque une série d'effets positifs, directs et indirects sur l'économie. Afin de comprendre la valeur, l'évolution et les causes de ces retombées, il est judicieux de les analyser et les rapporter régulièrement pour en comprendre la valeur, l'évolution et les causes. Cette étude démontre, sous un angle quantitatif, que la coopération au développement est un facteur important de l'économie suisse, tout en étant pleinement un élément de la politique étrangère suisse contribuant à la stabilité internationale.

Les questions relatives aux résultats effectifs de la coopération au développement dans les pays partenaires, mais aussi aux retombées pour la Suisse, reviennent fréquemment dans les débats parlementaires et auprès de la population suisse. Le phénomène n'est pas nouveau : en 1981 déjà, une intervention parlementaire (postulat Generali) avait demandé un rapport sur les conséquences économiques de l'aide au développement.

Suite à l'engagement pris par le Conseil fédéral, une méthode d'analyse et de présentation des résultats a été développée au fil des ans et le calcul des retombées économiques de l'APD a été effectué à intervalles réguliers. Depuis 1994, les effets directs et multiplicateurs des dépenses de l'APD sur le produit intérieur brut (PIB) et sur le marché de l'emploi suisses sont calculés tous les quatre ans.

Dans la perspective du prochain Message au Parlement sur la coopération internationale au développement et l'approbation de nouveaux crédits-cadres pour la période 2017-2020, la DDC et le SECO ont décidé de reconduire une étude sur la base des chiffres de l'APD en 2014. Ces travaux ont été menés par l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel (IRENE) en collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève, et font l'objet de la présente étude.

Afin de garantir une comparabilité dans le temps, les études s'appuient sur la méthodologie adoptée en 1994 et suivie sans changement pour les trois études consécutives (portant sur les données 1998, 2002 et 2006). En 2010, certaines hypothèses de calcul ont été légèrement ajustées dans le but de conforter la pertinence des résultats et de mieux correspondre à l'évolution des dépenses d'APD. Ces adaptations ont été également appliquées pour l'étude 2014, permettant ainsi de mettre strictement en parallèle les résultats de 2014 avec ceux de 2010, avec la confirmation que l'APD continue à générer des retombées positives sur l'économie suisse.

Les annexes techniques sont disponibles sur demande auprès des auteurs.

Tout complément d'information sur ce rapport peut être obtenu auprès de :

- DDC, Service spécialisé Statistiques, 058 463 17 48 ou stats.sdc@eda.admin.ch
- SECO, Secteur Qualité et Ressources, 058 464 08 99

TABLE DES MATIERES

ABRÉVIATIONS	3
REMERCIEMENTS	3
L'ESSENTIEL EN BREF	4
INTRODUCTION	7
1. AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT EN 2014.....	8
2. BASES THÉORIQUES ET DÉFINITIONS	12
APD comme agrégat statistique.....	12
Effets de l'APD sur l'économie suisse.....	13
3. EFFET PRIMAIRE DE L'APD	16
Effet direct	16
Effet de levier.....	17
Effet indirect.....	18
Décomposition de l'effet primaire	20
4. RETOMBEES ECONOMIQUES 2014 EN PERSPECTIVE	21
Retombées sur le PIB en 2014 et 2010	21
Retombées sur l'emploi en 2014 et 2010.....	22
EXPLICATIONS METHODOLOGIQUES 2010.....	24

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 :	Evolution des montants d'APD de la Suisse, 2002-2014	8
Tableau 2 :	Dépenses d'APD par catégorie, 2014, en millions de francs et en pourcentage de l'APD totale, et pour 2010, en pourcentage de l'APD totale	9
Tableau 3 :	Montants d'APD 2014 de la Confédération pris en compte, en millions de francs	13
Schéma 4 :	Articulation des effets estimés	15
Tableau 5 :	Effet primaire de l'APD sur la demande globale en Suisse et ses composantes, 2010 et 2014, en milliers de francs et par franc d'APD	16
Graphique 6 :	Evolution de l'effet direct total par franc d'APD bilatérale de la Confédération, 1994 - 2014	17
Tableau 7 :	Décomposition de l'effet de levier par rubrique d'aide, 2010 et 2014, en milliers de francs et par franc d'APD bilatérale	18
Tableau 8 :	Effet indirect par bénéficiaire de l'APD multilatérale, 2010 et 2014, en milliers de francs et par franc d'APD multilatérale	19
Tableau 9 :	Achats de biens et services auprès des entreprises suisses par les organisations multilatérales, 2010-2014, en millions de francs	19
Graphique 10 :	Effet primaire de l'APD sur la demande globale en 2010 et 2014, par franc d'APD	20
Graphique 11 :	Retombées de revenus de l'APD, 2010 et 2014, en franc d'APD total	21
Graphique 12 :	Retombées de l'APD en termes d'emplois équivalents plein-temps, 2014 et 2010	22
Tableau 13 :	Nombre d'emplois en 2010 et 2014, par million de francs d'APD	23

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFI	Département fédéral de l'Intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSH	Division sécurité humaine (DFAE)
IRENE	Institut de recherches économiques, Université de Neuchâtel
IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement (Genève)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations (anciennement)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie (DEFR)
SIFEM	Swiss Investment Fund for Emerging Markets
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations

REMERCIEMENTS

Sur mandat de la DDC et du SECO, cette étude a été menée d'avril 2015 à septembre 2015 par l'Institut de recherches économiques (IRENE) de l'Université de Neuchâtel, en collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID). Pour l'explication et la présentation des concepts et des aspects méthodologiques, les auteurs se sont largement inspirés des études précédentes, notamment celle de l'année 2010. Ils remercient les prof. Gilles Carbonnier et Milad Zarin qui ont été déterminants, tout au long des études précédentes et de cette étude, pour l'affinement de l'analyse et l'accompagnement des travaux de recherche. Les auteurs et leurs collaborateurs remercient en particulier Catherine Graf, ancienne cheffe du service statistique de la DDC, qui a été coordinatrice des études précédentes et a initié l'étude présente. Cette dernière n'aurait pas pu être réalisée en si peu de temps sans le concours et les conseils avisés des représentantes de la DDC et du SECO, c'est-à-dire Christiane Sollberger, suppléante du service statistique de la DDC, et Mirjam Rordorf-Duvaux, ainsi que Cornelia Nydegger et Catherine Cudré-Mauroux.

L'aide publique au développement (APD) fournie par la Suisse vise à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être dans les pays en développement. Dans la pratique, les programmes et projets de coopération se traduisent par des achats de biens et services, et des versements de salaires et honoraires. Les agences multilatérales de coopération au développement, financées partiellement par l'APD suisse, achètent aussi des biens et services, parfois à des entreprises suisses. En conséquence, une partie des dépenses d'APD génère des retombées économiques pour la Suisse. Depuis 1994, ces retombées sont estimées tous les quatre ans à travers les effets « multiplicateurs » des dépenses d'APD sur le produit intérieur brut (PIB) suisse et leur impact sur l'emploi. Pour l'année 2014,

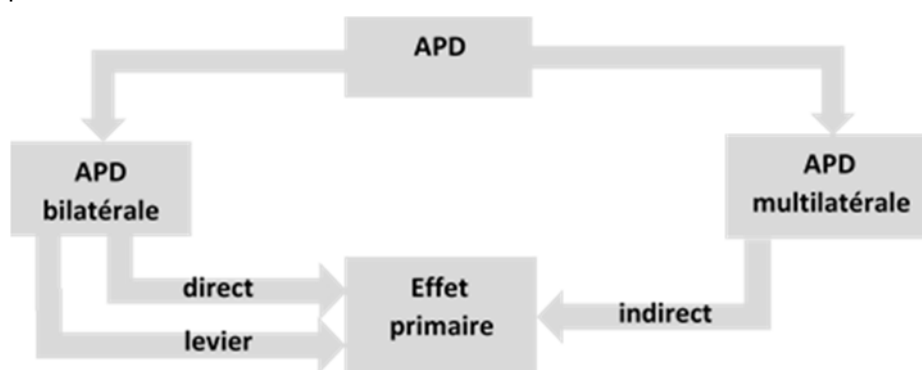
- l'APD totale a augmenté entre 2010 et 2014 de plus d'un tiers en valeur pour atteindre 3'242 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de la quote-part au revenu national brut (RNB) de 0,39 à 0,51%. La forte croissance, environ 8% en moyenne par année, entre 2010 et 2014, a été rendue possible notamment grâce à la mise à disposition de moyens supplémentaires par le Parlement en 2011 en vue d'atteindre l'objectif de 0,5% du RNB consacré aux pays en développement d'ici 2015.
- les dépenses d'APD ont généré en 2014 un apport de revenus pour l'économie suisse de quelque 3,6 milliards de francs. Autrement dit, chaque franc d'aide a généré, en moyenne, des retombées économiques sur le PIB suisse de 1,19 franc (comparé à 1,29 franc en 2010). Globalement, les retombées sur le marché du travail des dépenses d'APD sont estimées à 25'000 emplois équivalents plein temps.

L'étude confirme que l'APD génère des retombées significatives sur l'économie suisse.

L'ESSENTIEL EN BREF

Cette étude porte sur les effets économiques de l'aide publique au développement (APD) suisse en 2014. Elle examine les apports générés par les dépenses d'APD sur le produit intérieur brut (PIB) et sur l'emploi en Suisse pour l'année 2014. Il s'agit de la sixième étude du genre, après celles de 1994, 1998, 2002, 2006 et de 2010. En 2010, des ajustements quant à certaines hypothèses de base ont été introduits. La présente étude tient compte de ces ajustements ; dès lors seuls les résultats des études 2010 et 2014 sont comparables.

L'approche méthodologique consiste à évaluer les effets économiques induits par les achats de biens et services ainsi que par les salaires versés au titre de l'APD. Dans une première étape, l'étude calcule l'impact des dépenses d'APD sur la demande globale (effet primaire) de biens et services en Suisse. L'effet primaire est la somme de trois effets induits par l'APD (bilatérale ou multilatérale). Schématiquement :



L'effet direct se réfère aux versements de salaires et dépenses en biens et services effectués dans le cadre de l'APD par les pouvoirs publics, les entreprises et les consultants, en Suisse. L'effet de levier concerne les éventuels co-financements privés obtenus dans le contexte de projets et programmes financés en partie par l'APD. Finalement, l'effet indirect est constitué par les achats de biens et services auprès des entreprises suisses de la part des organisations multilatérales.

Par la suite, sur la base de l'estimation de l'effet primaire de l'APD sur l'économie suisse, l'étude calcule l'impact multiplicateur de cette hausse initiale de la demande sur le produit intérieur brut (PIB) et, par ce biais, estime l'impact en termes d'emplois.

Le volume total de l'APD suisse a augmenté entre 2010 et 2014 de plus d'un tiers pour atteindre 3'242 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de la quote-part (en pourcentage du revenu national brut ou RNB) de 0,39 à 0,51%. Les dépenses d'APD ont connu une forte croissance, d'environ 8% en moyenne par année, conformément à la décision du Parlement fédéral en 2011 d'atteindre 0,5% du RNB d'ici 2015. En revanche, cette forte croissance des dépenses n'a pas fondamentalement modifié l'allocation des flux d'APD, telles que reflétée dans la répartition des dépenses entre services de la Confédération en comparaison avec l'étude de 2010. Notons toutefois que la hausse de l'APD a notamment permis à la Suisse de renforcer son aide bilatérale dans deux secteurs clés des nouveaux Objectifs du développement durable (ODD): l'eau et le climat.

Alors que le volume de l'APD a fortement progressé depuis 2010, l'effet primaire de l'APD sur la demande globale en Suisse, en valeur relative par franc d'APD, a diminué de 3 centimes pour l'estimation inférieure. Cette réduction s'explique par le recul relatif des achats de biens et services des organisations multilatérales auprès des entreprises suisses (effet indirect), qui n'est pas compensé par la hausse (relative) des dépenses directes de la Confédération en salaires, honoraires et achats effectués en Suisse (effet direct). Sur le long terme, depuis les années nonante, ces dépenses directes sont à la hausse ; elles passent de 66 centimes par franc d'APD bilatérale (qui comprend l'aide dite « multi-bilatérale ») en 2010, à 69 centimes en 2014. La hausse de l'APD (+35% entre 2010 et 2014) a engendré des retours plus que proportionnels dans la coopération technique bilatérale (+49%) ainsi qu'au niveau des frais d'administration et d'accompagnement (+48%), reflétant une hausse des projets et des programmes financés. En revanche, les retours de l'aide humanitaire et alimentaire ont faiblement progressé en comparaison avec l'APD bilatérale, et ceux de la coopération économique et commerciale ont même baissé. L'effet de levier, étroitement lié aux projets et programmes bilatéraux, demeure marginal, avec 4 centimes par franc d'APD bilatérale.

On observe une baisse significative de l'effet indirect. Cette baisse est liée à la baisse relative des achats de biens et services auprès des entreprises sises en Suisse par les organisations internationales actives dans l'aide au développement. Le « retour sur investissements » pour le tissu économique de Suisse, par franc d'APD versé aux organisations multilatérales, a diminué de 83 à 65 centimes (estimation inférieure se limitant aux achats auprès des entreprises actives sur le territoire suisse, à l'exclusion de leurs filiales à l'étranger). Malgré cette baisse de l'effet indirect, l'impact demeure substantiel, particulièrement dans les cas de l'ONU et du CICR, deux organisations internationales qui ont des sièges importants à Genève. Remarquons que les achats de biens et services auprès des entreprises en Suisse et à l'étranger (filiales d'entreprises suisses) ont par contre augmenté de telle sorte que l'effet indirect par franc d'APD multilatérale a même augmenté faiblement (1,19 franc en 2014 par rapport à 1,18 franc en 2010, par franc d'APD multilatérale). Cela témoigne de la compétitivité des entreprises d'origine suisse à l'étranger. Il faut toutefois garder à l'esprit que les achats des organisations internationales auprès des implantations étrangères des entreprises suisses ont un impact limité sur l'économie suisse, à court terme, par le biais de la rémunération des prestations d'administration, de gestion et d'organisation des commandes par l'entreprise mère en Suisse, ainsi que par le transfert éventuel d'une partie des profits.

En appliquant les mêmes hypothèses de calcul que pour 2010 et selon l'estimation basse et prudente des effets, chaque franc d'aide a généré en 2014, en moyenne, des retombées de revenus de 1,19 franc (PIB), en baisse de 10 centimes par rapport 2010. Malgré cette réduction d'impact par rapport à 2010, les résultats démontrent à nouveau que les dépenses d'APD génèrent des effets clairement positifs et importants pour l'économie suisse. Sur la base de la productivité moyenne du travail en Suisse des activités marchandes, les retombées sur le marché du travail sont estimées à 25'000 emplois à plein temps (+20% par rapport à 2010). En termes relatifs, l'intensité en emplois de l'APD a diminué. Le nombre de postes équivalents plein-temps, pour chaque million de francs d'APD, passe, toujours dans la variante inférieure des estimations, de 9,0 à 8,3 emplois entre 2010 et 2014 (environ -7%).

INTRODUCTION

L'estimation des retombées économiques de l'APD sur la Suisse passe par la mise en évidence des transactions qu'engendre l'APD et leurs influences sur la demande globale de biens et services en Suisse. Cet « effet primaire » entraîne ensuite un effet multiplicateur à travers le circuit économique, sur le produit intérieur brut (PIB) et sur l'emploi. Par nature, l'APD qui bénéficie aux pays pauvres en voie de développement engendre des retombées sur l'économie suisse par le biais des achats de biens et services et le versement de salaires en Suisse. Ces retombées ne sont pas le résultat d'une volonté de lier l'octroi d'APD à l'achat de biens et services en Suisse. Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, la Suisse fait partie des pays dont l'aide est presque entièrement déliée¹.

La présente étude des effets économiques de l'aide publique au développement (APD) sur la Suisse, portant sur l'année 2014, est la sixième du genre. Elle reprend la méthodologie développée dans les études effectuées par l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève) et l'Institut de recherches économiques (IRENE, Université de Neuchâtel) pour les années de référence 1994, 1998, 2002 et 2006 et 2010. Quelques ajustements dans les méthodes de calcul des effets financiers de l'APD en Suisse ont été réalisés lors de l'étude 2010 et sont maintenus pour l'année 2014, ce qui assure la comparabilité des résultats.

Le présent rapport compare les résultats de l'année 2014 à ceux de 2010. Un important travail d'assemblage de données officielles sous la forme demandée par les auteurs a été réalisé en amont par la DDC et le SECO. Du fait des délais imposés par le processus d'élaboration du message 2017-2020, cette étude se base sur les pratiques d'estimation de l'étude précédente portant sur l'année 2010, sans recourir à de plus amples relevés de données externes, sur l'évolution de la structure des dépenses des ONG, par exemple.

Le rapport est divisé en 4 parties principales qui présentent la méthodologie employée et les résultats en détail pour 2014, en les comparant systématiquement avec les résultats obtenus pour 2010. Il s'agit d'abord de décrire le niveau et la composition des dépenses d'APD de 2014, en comparaison avec celles de 2010 (section 1) pour analyser ensuite les effets et les retombées de l'APD pour l'année 2014. Les bases méthodologiques de l'étude sont rappelées dans la section 2. La section 3 examine l'effet primaire de l'APD sur la demande en Suisse en déterminant les dépenses directes induites d'APD qui sont effectuées en Suisse (par rapport à celles faites dans les pays aidés). La dernière section 4 estime sur la base de l'effet primaire les retombées économiques pour la Suisse en termes de revenus (PIB) et d'emplois.

¹ L'aide est non liée si celle-ci est fournie dans le cadre d'un processus qui permet l'exercice d'une concurrence ouverte au niveau international (par exemple, à travers la procédure de l'appel à la concurrence internationale). A l'inverse, l'aide liée consiste à réserver les marchés à des fournisseurs du pays donneur. Depuis sa création, le CAD s'emploie à assurer le déliement d'un volume d'aide aussi grand que possible. L'examen par les pairs de 2013 confirme que l'APD de la Suisse aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés est entièrement non liée. Globalement, en 2011, 93 % de l'APD bilatérale de la Suisse était non liée, soit un taux dépassant de loin la moyenne du CAD, qui était de 76 %, si on ne tient pas compte des coûts des réfugiés et des coûts d'administration. Voir: Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide, OCDE, juillet 2008 ; Comité d'aide au développement, Examen par les pairs de l'OCDE sur la coopération au développement, Suisse 2013, OCDE, Paris, 2014 (page 87).

1. AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT EN 2014

L'APD totale a augmenté depuis 2010 de plus d'un tiers en valeur nominale pour atteindre 3'242 millions de francs en 2014, ce qui correspond à une augmentation de la quote-part (en pourcentage du revenu national brut) de 0,39 à 0,51%. (+20%). Le tableau 1 retrace l'évolution de l'APD suisse en francs courants et en pourcentage du revenu national brut (RNB) de 2002 à 2014 tous les quatre ans.

Tableau 1 : Evolution des montants d'APD de la Suisse, 2002-2014

	2002	2006	2010	2014*
APD (millions CHF courants)	1 462	2 063	2 398	3 242
APD (pourcentage du RNB)	0,32	0,38	0,39	0,51

Note : APD totale, y compris les dépenses des cantons et des communes pour un montant de 51,2 (2014), respectivement 47,6 millions de francs (2010), ce qui représente environ 2% de l'APD totale.

La forte croissance, environ 8% en moyenne par année, entre 2010 et 2014, été rendue possible par la mise à disposition des moyens supplémentaires par le Parlement en 2011 en vue d'atteindre l'objectif de 0,5% du RNB consacré aux pays défavorisés d'ici 2015².

Le tableau 2 montre les sommes d'APD, par catégories et unités administratives, selon la décomposition élaborée et publiée par la DDC et le SECO. Cette présentation des dépenses a été utilisée dans les études précédentes pour estimer, par catégorie, l'impact de l'APD sur l'économie suisse.

Au sein de la Confédération, la DDC et le SECO sont les deux entités principales, qui sont traditionnellement en charge de l'APD. La DDC s'engage dans l'aide humanitaire, dans la coopération avec l'Europe de l'Est, ainsi qu'en matière de coopération technique au développement et de l'aide financière en faveur des pays en développement, pour une partie importante dans le cadre de l'aide multilatérale en soutenant des projets et programmes initiés par des organisations internationales, tels que les Nations Unies ou la Banque mondiale. Par nature, les activités, projets et programmes soutenus par la DDC couvrent un grand nombre de thèmes. Pour la coopération au développement, 9 thèmes prioritaires ont été définis, allant de la sécurité alimentaire, l'aide d'urgence et la reconstruction suite à la survenance de catastrophes au développement du secteur privé, la formation professionnelle et la santé en passant par les problèmes environnementaux, et l'approvisionnement en eau ou la protection des populations les plus démunies, ainsi que la migration.

Le SECO encourage les pays engagés dans un processus de réforme économique. Il intervient sur cinq thèmes prioritaires, soit le renforcement de la politique économique et financière, le développement des infrastructures, le soutien du secteur privé et de l'entrepreneuriat, la promotion du commerce durable et l'encouragement d'une croissance respectueuse du climat, avec comme but de promouvoir une croissance durable sur les plans économique, écologique et social, favoriser une meilleure productivité et contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités. A cet effet, l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale et l'amélioration de la compétitivité de leurs économies domestiques est activement promue.

² Message concernant l'augmentation des moyens pour le financement de l'aide publique au développement du 17 septembre 2010.

Tableau 2 : Dépenses d'APD par catégorie, 2014, en millions de francs et en pourcentage de l'APD totale, et pour 2010, en pourcentage de l'APD totale

	APD bilatérale 2014	APD multilatérale 2014	APD totale 2014	APD 2014 (en %)	APD 2010 (en %)
Confédération	2.511,0	680,1	3.191,0	98,42	98,02
Direction du développement et de la coopération (DDC/DFAE)	1.481,2	582,3	2.063,5	63,65	62,39
Aide humanitaire	411,1	51,4	462,5	14,27	12,94
Coopération au développement	922,4	530,1	1.452,5	44,80	45,00
Coopération avec l'Est et la CEI	147,7	0,8	148,5	4,58	4,45
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	396,2	0,0	396,2	12,22	10,10
Coopération économique	246,4	0,0	246,4	7,60	7,00
Coopération avec l'Est et la CEI	90,9	0,0	90,9	2,80	2,46
Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM	70,6	0,0	70,6	2,18	---
Remises de dette (Club de Paris)	0,0	0,0	0,0	0,00	1,32
Remboursements de prêts	-11,7	0,0	-11,7	-0,36	-0,40
Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)	456,3	0,0	456,3	14,07	16,49
Aide au retour	13,9	0,0	13,9	0,43	0,60
Assistance aux requérants d'asile en Suisse	442,4	0,0	442,4	13,65	15,89
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	113,5	33,2	146,8	4,53	4,07
Gestion civile des conflits et droits de l'homme	75,0	18,7	93,7	2,89	3,05
Autres contributions	38,5	14,5	53,0	1,63	1,02
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)	46,0	0,0	46,0	1,42	2,04
Actions de promotion de la paix et de la sécurité	46,0	0,0	46,0	1,42	2,04
Equipement à des fins humanitaires	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00
Office fédéral de l'environnement (OFEV)	4,5	37,4	41,9	1,29	1,76
dont : Contributions à des organisations internationales	3,3	37,4	40,7	1,26	1,76
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)	6,4	0,0	6,4	0,20	0,28
dont : Bourses à des étudiants étrangers (pays APD)	6,4	0,0	6,4	0,20	0,28
Autres offices fédéraux	6,9	27,1	34,0	1,05	0,88
Cantons et communes	51,2	0,0	51,2	1,58	1,98
Total	2.562,2	680,1	3.242,2	100,00	100,00

Sources : Service statistique de la DDC, septembre 2015 (le Rapport annuel 2014, Coopération internationale de la Suisse, contient des données provisoires), définition de l'APD bilatérale et multilatérale selon CAD.

Les directives du CAD ont évolué et permis la comptabilisation de nouvelles catégories de dépenses. Au milieu des années 2000, la Suisse s'est alignée sur la pratique d'autres pays donateurs et a inclus de nouvelles catégories dans son APD, notamment certaines mesures en faveur de la promotion de la paix, les remises de dette (négociées dans le cadre du Club de Paris) et les dépenses d'accueil des requérants d'asile en provenance des pays en développement durant les douze mois qui suivent leur arrivée en Suisse. Cette évolution tend à augmenter la part relative des dépenses d'autres organes de la Confédération, que ce soit par exemple la Division sécurité humaine (DSH) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ou le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), anciennement Office fédéral des migrations (ODM).

Selon les statistiques officielles, l'APD bilatérale représente la plus grande part de l'aide au développement, soit 2'511 millions (79%). Les deux offices de la Confédération, la DDC et le SECO, gèrent près de 1,9 milliard de francs de déboursements APD, soit 75% de l'APD bilatérale totale de la Confédération. Les 25% restants incombent à de multiples autres instances fédérales des sept Départements fédéraux. Il s'agit notamment de la Division Sécurité humaine, la Division Politique de sécurité et la Direction des ressources du Département des affaires étrangères (DFAE), ou du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). D'autres services fédéraux importants dans ce contexte sont le Secrétariat d'Etat aux migrations (anciennement l'Office fédéral des migrations ODM), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

Le financement de l'APD multilatérale incombe à 86% à la DDC notamment au titre de la coopération au développement, le reste provient d'autres instances fédérales, en particulier de l'OFEV et du DFAE.

Par rapport à l'année 2010 de la précédente étude, on observe peu de changements dans la proportion des flux de dépenses. Notons les trois changements significatifs - c'est-à-dire une variation de plus d'un point de pourcentage de la part aux dépenses totales entre 2010 et 2014 - à côté de la hausse de 1,3 point de l'aide humanitaire :

- alors qu'en 2010, le montant des remises de dette comptabilisées au titre de l'APD représentait encore 1,3% de l'aide (soit 31,6 millions de francs), aucune remise de dette n'a eu lieu en 2014. En revanche, des remboursements de prêts pour un montant de 11,7 millions ont eu lieu en 2014 (9,5 millions en 2010), correspondant à 0,4% des dépenses totales d'APD. En termes nets (remise moins remboursement de prêts), cette part a passé de 0,9 (dépenses nettes) à -0,4% (recettes nettes). Ces variations nettes ne sont pas exceptionnelles de par leur nature. Les retombées économiques de cette catégorie d'APD sont nulles du fait que les écritures comptables ne se traduisent pas en dépenses directes au bénéfice de l'économie suisse ;
- depuis une dizaine d'années, dans sa coopération économique, le SECO a abandonné progressivement les crédits mixtes qui combinent aides financières de la Confédération et des crédits de sources privées, impliquant potentiellement un effet de levier important. En 2014, il n'y a plus de crédits mixtes. D'autres instruments ont pris la relève, dont notamment les prises de participation et des prêts à des entreprises privées. Depuis 2011, ce portefeuille d'investissement a été transféré du SECO à la société anonyme SIFEM de droit privé mais appartenant à 100% à la Confédération, géré par la société de conseils financiers Obviam. En 2014, les nouveaux engagements se sont montés à 99,2 millions de francs, alors que les produits de cessions et d'autres remboursements provenant d'opérations antérieures ont atteint 28,6 millions de francs, ce qui aboutit à un montant net de 70,6 millions (somme

considérée comme APD). La société Obviam gère ces investissements contre une rémunération (frais d'administration et d'accompagnement) versée par le SECO;

- depuis 2004, la Suisse comptabilise les dépenses liées à l'accueil des requérants d'asile et à l'aide au retour au titre de l'APD, en conformité avec les directives du Comité d'aide au développement (CAD). Ces coûts ont représenté 16,5% de l'APD totale en 2010. Malgré la hausse de 61 millions de francs dépensés dans ce domaine (+13%), la part de ces dépenses a diminué à 14,1% en 2014. La totalité de ces dépenses s'effectue en Suisse, notamment pour couvrir les frais de base, tels que l'hébergement, la nourriture et les soins médicaux. Les retombées économiques liées à ces dépenses sont importantes ; mais elles ont diminué en termes relatifs entre 2010 et 2014.

2. BASES THÉORIQUES ET DÉFINITIONS

APD comme agrégat statistique

L'APD est un agrégat statistique dont le calcul et la composition répondent aux directives du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les pays membres du CAD, dont la Suisse, sont tenus de respecter ces directives dans le calcul de leurs montants d'APD. Les directives du CAD et leur application par les pays déclarants sont régulièrement adaptées à l'évolution des politiques et pratiques de ses membres en matière d'aide publique au développement. Cela s'est notamment traduit, pour la Suisse, par un élargissement des catégories de dépenses comptabilisées au titre de l'APD.

Pour être considérés comme de l'APD, les dons et prêts à des conditions favorables émanant d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics, doivent avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires. L'APD est destinée uniquement aux pays qui figurent dans la liste des pays bénéficiaires établie par le CAD. Cette liste, qui se base sur le niveau de revenu moyen de ces pays, est actualisée régulièrement et sa composition peut donc varier d'une année à l'autre.

Les flux d'APD se divisent entre :

- **APD bilatérale** : montants d'aide publique versés aux pays bénéficiaires (selon la liste établie par le CAD) soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ONG, d'une institution ou d'une entreprise privée (notamment de consultance) ;
- **APD multi-bilatérale** : montants d'aide publique versés à une organisation internationale et destinés à des projets ou programmes spécifiques dans les pays bénéficiaires ;
- **APD multilatérale** : montants d'aide éligibles au titre de l'APD qui transitent par des organisations internationales en tant que contribution générale, ou versés aux institutions financières internationales en tant que participation à leur capital ou à leurs fonds spéciaux (selon la liste établie par le CAD).

Dès la première étude (1994), il a été considéré que l'APD bilatérale ne comprend que les flux bilatéraux, et l'APD multilatérale les flux multi-bilatéraux et multilatéraux. En effet, pour les besoins de l'étude et du point de vue de leurs effets sur l'économie suisse, les versements multi-bilatéraux et multilatéraux ne se différencient pas. Il convient de noter que les directives du CAD requièrent quant à elles que les versements multi-bilatéraux apparaissent dans l'APD bilatérale. Autre différence par rapport aux directives du CAD : l'étude place les contributions de la Suisse au CICR dans l'APD multilatérale, à nouveau en raison de la nature des effets qu'elles provoquent sur l'économie suisse. Les montants d'APD bilatérale et d'APD multilatérale présentés dans cette étude ne correspondent donc pas à ceux qui apparaissent dans le rapport annuel sur la coopération internationale de la Suisse³. Le tableau 3 montre qu'au total près de 94% des dépenses d'APD de la Confédération sont pris en compte.

³ Sources : Service statistique de la DDC, septembre 2015 (le Rapport annuel 2014, Coopération internationale de la Suisse, contient des données provisoires), définition de l'APD bilatérale et multilatérale selon CAD.

Tableau 3 : Montants d'APD 2014 de la Confédération pris en compte, en millions de francs

	Etude 2014	Dépenses d'APD selon DAC
APD bilatérale	1'924,4	2'511,0
APD multilatérale	1'084,8	680,1
APD totale	3'009,3	3'191,0
%	94,3%	100,0%

Note : Service statistique de la DDC (détails dans tableau 2), montants ne comprenant que les versements de la Confédération, à l'exclusion de ceux des cantons et communes suisses (51,2 millions de francs) qui ne sont pas considérés.

Effets de l'APD sur l'économie suisse

L'**APD bilatérale** de la Suisse se traduit principalement par des projets et programmes de coopération au développement et d'aide humanitaire. Pour mener à bien ces activités, la Direction du développement et de la coopération (DDC), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et d'autres offices fédéraux achètent des biens et services, emploient du personnel en Suisse ainsi que dans les pays en développement, financent les activités d'organisations non gouvernementales (ONG), mandatent des consultants, etc. Toutes ces dépenses sont comptabilisées comme APD, qu'elles soient effectuées en Suisse ou à l'étranger. Les salaires et les achats de biens et services payés en Suisse, ainsi que les rémunérations de résidents suisses travaillant à l'étranger, génèrent un **effet direct** sur la demande globale en Suisse.

Outre cet effet direct, l'APD bilatérale peut aussi susciter des contributions additionnelles de la part d'entreprises privées ou d'ONG. Elle peut alors être à l'origine **d'effet de levier ou de catalyseur** sur les contributions privées. Il s'agit de dépenses qui n'auraient peut-être pas été engagées dans un projet sans **cofinancement**⁴ public via l'APD, telles que, par exemple, dans le cadre des anciens crédits mixtes du SECO (don de la Confédération avec crédit commercial à l'exportation d'une banque suisse), ou des partenariats public-privé que le SECO et la DDC mettent en place avec le secteur privé suisse, ou encore des financements de projets et de programmes permettant aux ONG de lever des fonds additionnels auprès de sources privées. Ces fonds privés se traduisent également en versements de salaires ou achats de biens et services, en Suisse comme à l'étranger. Les dépenses effectuées en Suisse ont alors un impact sur la demande globale en Suisse. L'on parle alors de l'**effet de levier** de l'APD sur la demande globale en Suisse.

L'**APD multilatérale**, telle que considérée ici, concerne les contributions générales, ou à affectation spécifique, versées aux organisations internationales (ONU, Banque mondiale et banques régionales de développement notamment). Ces organisations emploient du personnel au siège et sur le terrain et achètent des biens et services dans le monde entier, généralement selon des procédures d'appels d'offres internationaux. Les contrats de fourniture de biens et services obtenus par les entreprises suisses suite aux appels d'offres constituent un **effet indirect** de l'APD multilatérale sur la demande globale en Suisse. L'effet est indirect en ce sens qu'il ne découle pas directement des paiements et contributions de la Confédération aux organisations internationales. Toutefois, il n'est pas exclu que l'APD multilatérale favorise indirectement l'achat de biens et services des organisations internationales auprès de firmes suisses. Il se peut en effet que les organisations multilatérales bénéficiaires tendent à favoriser les achats de biens et services de fournisseurs résidant dans d'importants pays donateurs. Pour l'effet indirect, cette étude considère une fourchette

⁴ La notion de cofinancement retenue dès la première étude sur l'année 1994 ne correspond pas entièrement à la conception du SECO et de la DDC en matière de cofinancement, qui comprend également des cofinancements au titre de l'APD multilatérale.

comprenant deux valeurs : une **borne inférieure** (ou minimale) pour les seuls achats effectués en Suisse, et une **borne supérieure** (ou maximale) qui inclut également les achats effectués auprès de filiales d'entreprises suisses à l'étranger. Dans ce cas, la borne supérieure prend aussi en compte la part des achats de biens et services auprès d'entreprises suisses qui réalisent ensuite de fait tout ou une partie des prestations commandées dans leurs filiales à l'étranger.

L'effet primaire de l'APD sur l'économie suisse est constitué de l'ensemble des versements monétaires que les agents économiques en Suisse ont obtenus dans le cadre des mesures publiques d'aides au développement. Il est constitué par la somme de l'effet direct, de l'effet de levier et de l'effet indirect. La fourchette de valeurs caractérisant l'effet indirect est reportée sur l'effet primaire, qui aura lui aussi une borne inférieure et une borne supérieure. Il faut comprendre par effet primaire l'impact que les dépenses publiques d'aide au développement exercent, de manière immédiate, sur la demande globale en biens et services s'adressant à l'appareil de production de la Suisse. Cet effet primaire provoque à son tour des hausses de dépenses en biens et services et ce par vagues successives, mais en diminuant progressivement, à travers le circuit économique. En conséquence, les revenus (ou la valeur ajoutée) générés dans l'économie augmente d'un multiple de l'effet primaire. Cet **effet multiplicateur** des revenus est conditionné par un certain nombre de facteurs tels que le comportement de consommation, la ponction fiscale et l'ouverture commerciale de l'économie⁵.

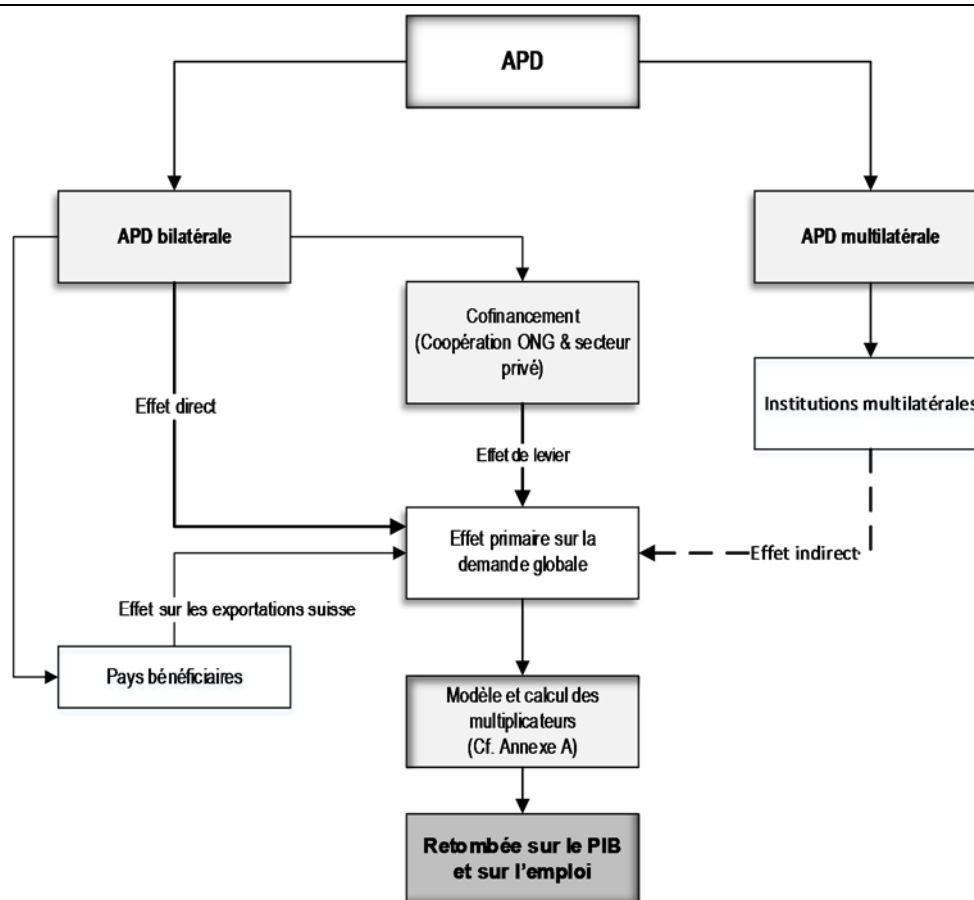
L'effet multiplicateur vient s'additionner à l'effet primaire déjà obtenu. L'effet cumulatif qui en résulte permet d'obtenir l'**effet total de l'APD**, au plan macro-économique, sur le **produit intérieur brut (PIB) suisse**, qui est présenté en francs (valeur absolue) et en centimes par franc d'APD (valeur relative). Finalement, aux revenus créés grâce à l'APD correspondent des **emplois (équivalents plein temps)** dont le nombre est calculé sur la base de la valeur ajoutée par emploi (productivité moyenne du travail). Le schéma 4 ci-dessous présente sous forme graphique les différents effets considérés.

Les résultats des retombées économiques pour la Suisse qui sont mis en évidence concernent les effets sur les revenus et l'emploi qui découlent de la partie des dépenses d'APD qui sont effectuées en Suisse. Ils ne tiennent pas compte de divers effets à long terme qui affecteraient durablement l'économie suisse. Par exemple, l'APD peut favoriser l'acquisition et le développement de contacts qui peuvent se révéler utiles pour le secteur privé, ou de compétences et de réseaux par le personnel qui peuvent être mis à profit dans diverses autres activités de la Confédération, voire dans le secteur privé. Diverses études montrent par ailleurs que l'APD exerce un impact positif à long terme sur les exportations suisses à destination des pays partenaires, grâce à l'établissement et au renforcement de liens commerciaux et de relations d'affaires avec les pays en développement⁶.

⁵ Pour mieux comprendre cet effet multiplicateur, donnons un exemple : une collaboratrice de la DDC (dont le salaire entre dans l'APD) fait ses achats dans un magasin en Suisse, ce qui augmente le chiffre d'affaires de ce magasin et permet en contrepartie de rémunérer le travail et le capital engagés sous forme de salaires et dividendes, par exemple. Les personnes ayant bénéficié de cette distribution de revenus vont à leur tour dépenser une partie du revenu supplémentaire en achetant des biens et services, ce qui provoque une nouvelle augmentation de production et de revenu dans l'économie, mais plus faible ; et ainsi de suite. Au bout du compte, la production et le revenu auront augmenté d'un montant qui dépasse le salaire obtenu par la collaboratrice de la DDC qui a déclenché ce processus, d'où l'appellation de « multiplicateur ». Le lecteur intéressé peut se reporter à l'annexe A (sur demande) pour connaître les paramètres qui entrent dans l'effet multiplicateur.

⁶ L'analyse complémentaire réalisée à l'occasion du travail sur les retombées économiques de 2010 évalue la corrélation qui existe entre le financement des organisations internationales par des pays donateurs et les achats de biens et services auprès de firmes sises dans ces pays (Carbonnier, Gilles, La Spada, Lorenzo, Achats de biens et services des organisations multilatérales. La place de la Suisse face à d'autres fournisseurs et facteurs explicatifs, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, septembre 2012).

Schéma 4 : Articulation des effets estimés



Les revenus acquis et le nombre d'emplois qui en découle dépendent de l'impact primaire sur la demande globale et de sa structure, ainsi que des effets multiplicateurs. Ces revenus et emplois sont relativement élevés lorsque les dépenses de la Confédération sont financées par emprunt, mais seraient plus restreints si les dépenses sont financées par les impôts payés les contribuables de Suisse. En effet, les impôts payés réduisent les revenus disponibles et les possibilités de consommation, et par ce biais l'effet multiplicateur (net). Cela reviendrait à comparer les effets sur l'économie suisse de l'APD avec ceux du coût d'opportunité d'une baisse d'impôts d'un montant identique à l'APD.

Les sections suivantes 3 et 4 présentent les résultats principaux sur l'effet primaire et les retombées économiques pour la Suisse des dépenses d'APD de la Confédération pour 2014, en comparaison avec ceux de l'étude précédente 2010. Les annexes techniques sont disponibles sur demande auprès des auteurs. Celles-ci comprennent l'annexe A qui détaille les paramètres et formules mathématiques entrant dans le calcul des multiplicateurs, l'annexe B qui contient un tableau récapitulatif des effets primaires de l'APD sur la demande globale en Suisse, l'annexe C qui informe sur les étapes du traitement des données brutes recueillies dans le cadre de l'étude jusqu'à leur introduction dans le tableau récapitulatif (de l'annexe B), et enfin, l'annexe D qui fournit au lecteur intéressé les principaux résultats chiffrés sous forme de tableaux non commentés.

3. EFFET PRIMAIRE DE L'APD

L'effet primaire de l'APD sur la demande en Suisse est obtenu en additionnant l'effet direct et l'effet de levier de l'APD bilatérale, ainsi que l'effet indirect de l'APD multilatérale. Le tableau 5 présente les montants associés à ces effets pour 2010 et 2014. Pour rappel, l'effet indirect correspond aux achats qui ont été effectués par les organisations internationales, au bénéfice des pays aidés, auprès des entreprises suisses. La borne inférieure (Inf.) correspond aux commandes effectuées auprès de firmes suisses sises en Suisse (critère territorial), et la borne supérieure (Sup.) aux commandes effectuées auprès de firmes suisses où qu'elles soient situées dans le monde (critère national).

Tableau 5 : Effet primaire de l'APD sur la demande globale en Suisse et ses composantes, 2010 et 2014, en milliers de francs et par franc d'APD

	2010		2014	
	Milliers de francs	Par franc d'APD*	Milliers de francs	Par franc d'APD*
Effet direct	928 182	0,66	1 332 884	0,69
Effet de levier	50 046	0,04	68 740	0,04
Effet indirect	Inf.	729 567	712 852	0,66
	Sup.	1 053 765	1 293 809	1,19
Effet primaire	Inf.	1 707 766	2 114 477	0,70
	Sup.	2 031 993	2 695 434	0,90
APD totale	2 326 270		3'009'295	+29%
APD bilatérale	1 402 308		1'924'445	+37%
APD multilatérale	923 962		1 084 850	+17%

Notes : * APD selon définition de l'étude (section 2). L'effet direct et l'effet de levier sont exprimés par franc d'APD bilatérale. L'effet indirect est calculé par franc d'APD multilatérale. Finalement, l'effet primaire est indiqué par franc d'APD totale.

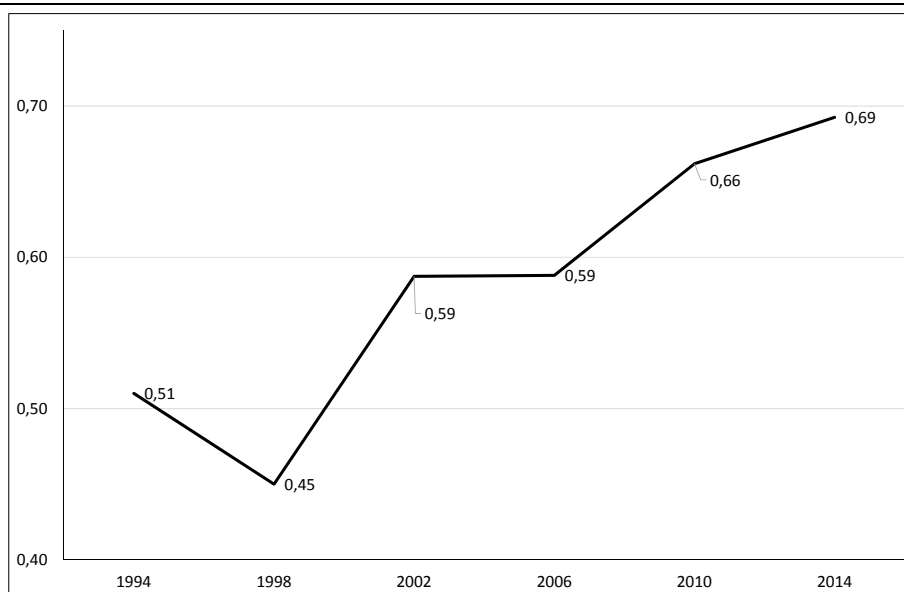
Alors que le volume de l'APD retenu dans cette étude a augmenté de 29% entre 2010 et 2014 en valeur, l'effet primaire de l'APD sur la demande globale en Suisse, en valeur relative par franc d'APD, a légèrement diminué, de 3 centimes dans la variante inférieure de l'estimation. Cette réduction s'explique par le recul (relatif) des achats de biens et services des organisations multilatérales auprès des entreprises suisses (effet indirect), qui n'est pas compensé par la hausse des dépenses directes de la Confédération en salaires, biens et services au profit de l'économie suisse. En revanche, l'effet primaire augmente de 3 centimes par franc d'APD, lorsque les achats auprès des implantations étrangères des entreprises suisses sont pris en compte (variante supérieure).

Effet direct

Dans le graphique 6, on constate que l'effet direct continue d'augmenter entre 2010 et 2014 de 3 centimes pour atteindre 69 centimes par franc d'APD (+ 5%). Auparavant, entre 2006 et 2010 le passage de 59 à 66 centimes représentait déjà une croissance de 12%. Pour cette dernière période, la hausse s'explique avant tout par l'augmentation des dépenses induites par la catégorie résiduelle des « autres mesures d'aide » de la plupart des autres offices fédéraux impliqués dans l'aide au

développement⁷. Entre 2010 et 2014, il se trouve que les dépenses directes en Suisse ont augmenté, de façon plus que proportionnelle, de 44%. La forte hausse des moyens mis à la disposition a engendré des retours importants dans la coopération technique bilatérale avec les pays partenaires (+49%) et ceux liés aux frais d'administration et d'accompagnement de projets (+48%)⁸, compte tenu de la multiplication des projets et des programmes qui ont été financés. En revanche, les retours directs de l'aide humanitaire et alimentaire ont progressé plus faiblement, et ceux de la coopération économique et commerciale ont même baissé en valeur.

Graphique 6 : Evolution de l'effet direct total par franc d'APD bilatérale de la Confédération, 1994 - 2014



Note : l'effet direct en 2006 a été affecté par une révision méthodologique en considérant que 65% (au lieu de 100%) des salaires touchés par les expatriés sont dépensés en Suisse (voir explication méthodologique en fin d'étude). Cet ajustement n'a pas modifié de façon significative l'ampleur de l'effet direct.

Effet de levier

L'étude considère trois sources de cofinancements générés par l'APD bilatérale :

- les cofinancements privés des ONG suisses dans le cadre de la coopération au développement et l'aide humanitaire, au niveau des projets et programmes d'aides, mais aussi par le biais de contributions pour couvrir les frais d'administration et d'accompagnement ;
- les cofinancements possibles privés des partenaires du SECO dans le cas notamment des partenariats public-privés de la coopération économique et commerciale.

⁷ Les dépenses du SEM (anciennement l'ODM) liées à l'accueil des requérants d'asile et l'aide au retour des réfugiés, ainsi que les remises de dettes ont été prises en compte et intégrées pour la première fois dans cette rubrique en 2006. Le SEM a dépensé 456 millions, et il n'y a pas de remise de dettes en 2014. Font également partie des « autres mesures d'aides » les projets de promotion de la paix et droits humains (147 millions de francs) de la Division Sécurité humaine et d'autres divisions du DFAE, et le coût des experts militaires en mission de paix (46 millions de francs) dépendant du Département fédéral de la défense, la protection civile et des sports (DDPS). Au total, ce sont plus de 650 millions de francs qui sont comptabilisés en 2014 à ce titre dans cette catégorie.

⁸ Les frais d'administration et d'accompagnement (anciennement « frais administratifs ») comprennent les dépenses qui sont liées à l'administration (au sens strict), à la réalisation (fonctionnement) et à l'accompagnement des projets et programmes financés.

Les estimations des montants de l'effet de levier pour 2014, reportées dans le tableau 7, ont été obtenues en appliquant les méthodes les hypothèses de l'étude 2010, tout en vérifiant leur plausibilité grâce à des informations disponibles (rapports annuels, par exemple). En général, il s'agit d'être prudent quant à l'inclusion d'importants effets de levier, parce que le lien de causalité entre les apports privés et publics à l'aide au développement n'est pas déterminé.

On observe dans le tableau 7 que l'ampleur de l'effet de levier est restée inchangée à 4 centimes par franc d'APD bilatérale. Un tel effet de levier, toute proportion gardée, existerait surtout dans le cadre des programmes et projets de développement gérés par les ONG qui ont bénéficié d'un financement accru. Aussi, le SECO a abandonné l'instrument des crédits mixtes, lesquels induisaient un effet de levier conséquent dans les années nonante, au profit d'un certain nombre de partenariats public-privés qui ont été initiés à la fois par la DDC et le SECO.

Tableau 7: Décomposition de l'effet de levier par rubrique d'aide, 2010 et 2014, en milliers de francs et par franc d'APD bilatérale

	2010			2014		
	APDB Milliers de francs	Effet de levier		APDB Milliers de francs	Effet de levier	
		Milliers de francs	Par franc d'APDB		Milliers de francs	Par franc d'APDB
Coopération au développement	348 577	28'565	0,08	569 361	41 263	0,07
Coopération économique et commerciale	256 362	4'864	0,02	308 548	5 433	0,02
Aide humanitaire et alimentaire	98 122	2'482	0,03	111 914	1 927	0,02
Frais d'administration et d'accompagnement	195 859	14'136	0,07	281 342	20 116	0,07
Autres mesures d'aide	503 388	0	0,00	653 280	0	0,00
Total	1 402 308	50'046	0,04	1 924 445	68 740	0,04

Effet indirect

Selon le tableau 8, les versements au titre de l'APD multilatérale (qui comprend pour les besoins de cette étude également les contributions multi-bilatérales) de la Suisse ont augmenté de 17%. Les contributions à l'ONU ont fortement augmenté, de 72% entre 2010 et 2014, alors que celles à la Banque mondiale ont diminué de 30% environ. Entre 2006 et 2010, la Banque mondiale avait bénéficié d'une hausse de contributions suisses de 40%.

Le « retour sur investissements » pour l'économie suisse, par franc d'APD dépensé en faveur des organisations multilatérales, a diminué de 83 à 65 centimes (dans le cas de la variante inférieure, qui est plus représentative de l'impact sur l'économie suisse). Cela tient à la baisse globale des commandes qui se sont adressées aux entreprises suisses, comme l'indique le tableau 9. Même si l'effet indirect total par franc d'APD a diminué, l'impact indirect de l'APD reste important pour l'économie suisse, notamment sous l'impulsion des achats du siège suisse de l'ONU (qui ont toutefois aussi diminué) et celui du CICR (dont les achats ont en revanche augmenté). Une partie non négligeable des dépenses de ces deux organisations se fait en Suisse.

Tableau 8 : Effet indirect par bénéficiaire de l'APD multilatérale, 2010 et 2014, en milliers de francs et par franc d'APD multilatérale

	2010			2014		
	APDM Milliers de francs	Effet indirect par francs APDM		APDM Milliers de francs	Effet indirect par francs APDM	
		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
ONU	283 357	1,20	2,11	487 000	0,51	1,55
Banque mondiale	299 593	0,12	0,18	210 641	0,14	0,21
Banques régionales	73 498	0,80	0,80	80 765	0,18	0,18
CICR	110 000	2,71	3,04	139 850	2,48	2,81
Autres institutions	157 515	0,20	0,28	166 594	0,39	0,51
Total	923 962	0,83	1,18	1 084 850	0,65	1,19

Le tableau 9 des achats de biens et services effectués en Suisse par les organisations internationales actives dans l'aide au développement concerne les achats de biens et services auprès des entreprises suisses, y compris ceux qui sont effectués auprès de leurs filiales à l'étranger⁹. En général, on constate fréquemment une forte variation, d'une année à l'autre, des achats des organisations internationales, souvent sans tendance claire, au gré du développement des marchés¹⁰. Une analyse détaillée des chiffres disponibles du tableau montre qu'on observe, pour la période écoulée depuis l'étude précédente sur l'année 2010, que les achats ont diminué d'un tiers environ. Toutefois, cette diminution a lieu majoritairement en 2011. C'est notamment le cas de l'ONU (-26% par rapport à -35% en comparant les années 2014 et 2011), et de la Banque mondiale (-86% par rapport à -84%). Il s'avère que dans ces deux cas, l'année 2010 a été exceptionnellement favorable aux entreprises suisses, aussi par rapport à la période précédente 2006 à 2009.

Tableau 9 : Achats de biens et services auprès des entreprises suisses par les organisations multilatérales, 2010-2014, en millions de francs

	2010	2011	2012	2013	2014
ONU	876,2	652,6	573,6	664,5	568,1
Banque mondiale	299,6	43,4	29,2	40,7	46,7
Banques régionales*	43,9	35,5	34,9	197,4	24,5
CICR	298,0	n.d.	n.d.	n.d.	347,5
Autres institutions internationales	32,2	n.d.	n.d.	n.d.	64,9
Total	1'549,9	n.d.	n.d.	n.d.	1'051,7

Note : * comprend la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, la BERD, et la Banque interaméricaine de développement, mais dont les chiffres pour 2012 et 2013 ne sont pas disponibles.

⁹ Les chiffres indiqués correspondent à la somme de tous les appels d'offres remportés par une entreprise sise en Suisse. Pour l'effet indirect, l'étude considère que 100% des montants reçus au titre de l'achat de biens sont comptabilisés, contre 75% pour les services, estimant qu'un quart au moins est dépensé hors de Suisse (par exemple destiné à des consultants non-résidents). Aussi, on ne tient compte que d'une partie des achats, variable selon les organisations, selon les pays membres bénéficiaires de l'APD. De plus, pour une estimation réaliste des retombées économiques, on ne retient dans le calcul de la borne inférieure que les organisations les plus importantes du système des Nations-Unies.

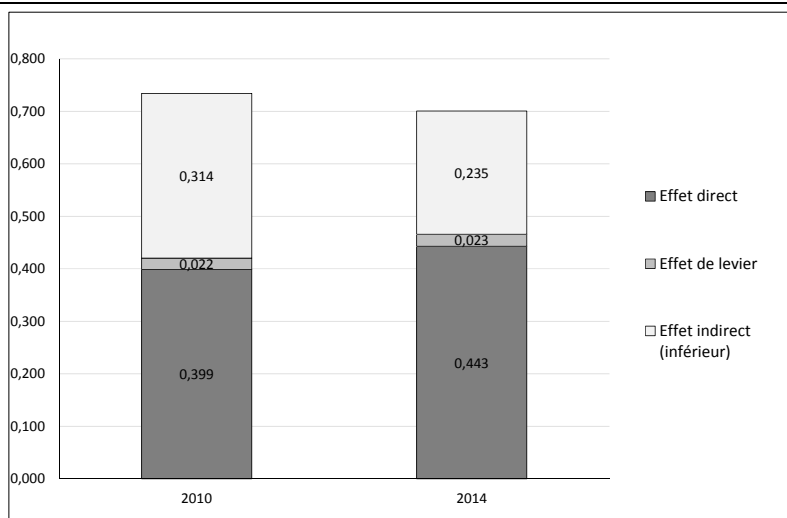
¹⁰ Depuis 2011, les variations des achats observées sont relativement faibles. Les montants retenus dans le cadre de cette étude sont donc les montants effectifs de 2014, tout à fait représentatifs de la période écoulée depuis la dernière étude portant sur l'année 2010.

Globalement, les achats de biens et services auprès des entreprises en Suisse et les entreprises suisses à l'étranger (variante supérieure) ont augmenté de telle sorte que l'effet indirect par franc d'APD multilatérale ne s'est pas vraiment modifié (1,19 en 2014 par rapport 1,18 en 2010, tableau 8). A court terme, les retombées économiques pour la Suisse existent aussi du fait des achats auprès des implantations étrangères des entreprises suisses, mais la plupart des recettes de vente devraient rester à l'étranger pour financer les prestations de biens et services rendues sur place. L'impact sur l'économie suisse est limité, à court terme, à la rémunération des prestations d'administration, de gestion et d'organisation des commandes rendues par l'entreprise mère en Suisse, ainsi que au transfert éventuel d'une partie des profits.

Décomposition de l'effet primaire

Le graphique 10 décompose l'effet primaire en indiquant chaque composante en rapport avec l'APD totale. L'effet primaire total passe de 73 centimes, par franc d'APD, en 2010 à 70 centimes en 2014, dans la variante inférieure de l'estimation. On observe une baisse relative significative de l'effet indirect, traduisant une baisse globale des achats induits de biens et services auprès des entreprises suisses. L'effet de levier reste peu important, alors que l'effet direct, le plus important, est en hausse de 5 centimes par franc d'APD. La multiplication des projets et programmes de développement initiés avec les pays partenaires grâce aux disponibilités accrues de ressources financières a nécessité un transfert de connaissances et compétences accru et a occasionné ainsi des frais d'administration et d'accompagnement plus élevés en Suisse.

Graphique 10 : Effet primaire de l'APD sur la demande globale en 2010 et 2014, par franc d'APD



Note : l'effet indirect (minimum) n'inclut pas les achats de biens et services auprès des filiales de sociétés suisses à l'étranger.

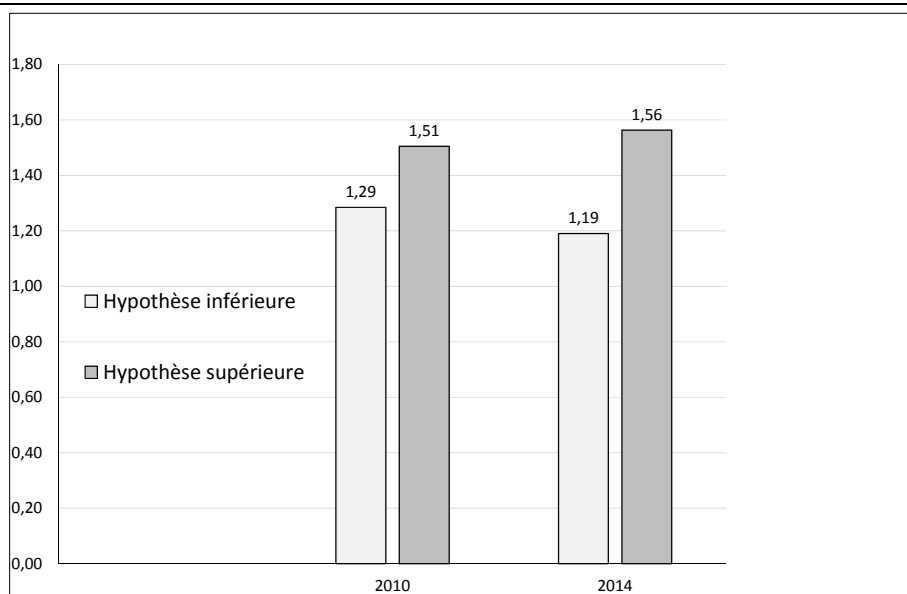
4. RETOMBÉES ECONOMIQUES 2014 EN PERSPECTIVE

Les retombées sur le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi en Suisse sont présentées pour l'année 2014 en comparaison avec celles de l'étude 2010.

Retombées sur le PIB en 2014 et 2010

L'impact total de l'APD sur les revenus de l'économie suisse a baissé entre 2010 et 2014, de 10 centimes pour la variante basse, alors que celui de la variante haute a augmenté de 5 centimes (graphique 11). Pour rappel, les retombées en revenus (PIB) dépendent d'une part de l'impact primaire de l'APD et du multiplicateur, mais dont les paramètres fondamentaux – le comportement de consommation et d'importation - n'ont pas changé. En revanche, l'impact primaire, comme le documente le graphique 10, a diminué en relation avec le volume total de l'APD. La baisse des achats des organisations internationales l'emporte sur la hausse de l'effet direct des dépenses (biens, services, salaires), dans la variante basse. Lorsque l'on prend en considération, en plus des achats auprès des entreprises en Suisse, les achats à l'étranger auprès des implantations étrangères des entreprises suisses, les retombées en revenus montrent une tendance à la hausse, de 1,51 à 1,56 par franc d'APD total. Apparemment, les multinationales et entreprises internationalisées d'origine suisse sont compétitives à l'étranger.

Graphique 11 : Retombées de revenus de l'APD, 2010 et 2014, en franc d'APD total



Rappelons que l'étude précédente de l'année 2010 montrait des retombées de revenu de 1,55 dans la variante inférieure avant les ajustements effectués des méthodes d'estimation¹¹. En tenant compte de ces ajustements, les retombées de revenu ont passé en 2010, toujours dans l'hypothèse

11 Toutes les études menées depuis 1994 ont adopté la même méthodologie et les mêmes hypothèses de calcul, élaborées en fonction de la composition de l'APD en 1994 et des politiques et pratiques alors en vigueur. Trois ajustements majeurs quant aux hypothèses de base ont été effectués pour l'étude précédente de l'année 2010 et ont été maintenus pour l'étude 2014, afin de mieux refléter certaines évolutions liées aux dépenses d'APD. Ces ajustements, décrits en fin de rapport, portent sur l'estimation de l'effet de levier, le traitement des salaires du personnel expatrié et l'introduction de nouveaux critères pour sélectionner les achats de biens et services effectués par les organisations multilatérales.

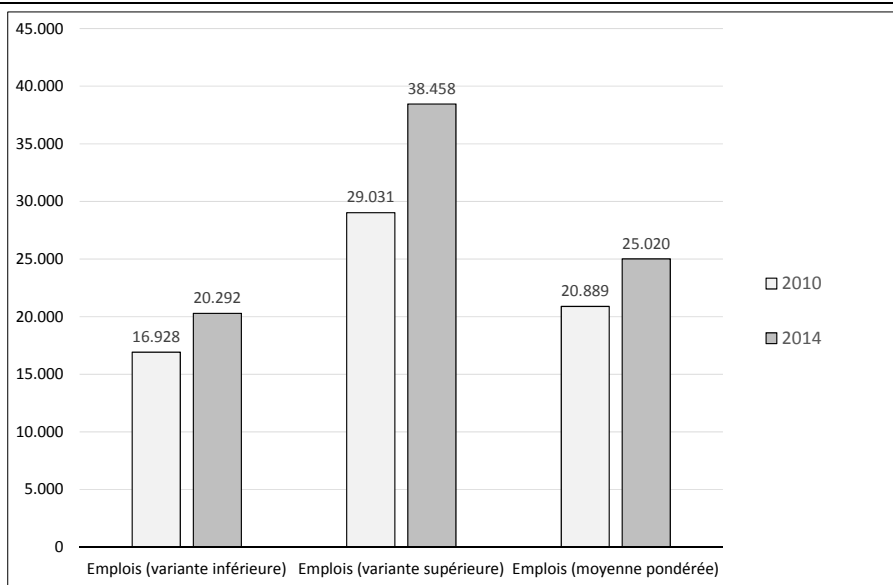
inférieure, à 1,29 franc par franc d'APD. En maintenant ces ajustements justifiés, les retombées de revenus passent en 2014 à 1,19 franc par franc d'APD (-10 centimes par franc d'APD).

Retombées sur l'emploi en 2014 et 2010

L'étude calcule aussi les retombées de l'APD sur l'emploi en Suisse. L'APD porte sur des catégories de dépenses dont l'intensité en valeur ajoutée est différente, selon qu'il s'agit d'achats de biens ou de services. Dès lors, le nombre de postes de travail à temps plein peut être calculé en utilisant la valeur ajoutée par emploi de l'industrie manufacturière pour les revenus générés à partir des dépenses en biens et marchandises, ou alternativement en se référant à la productivité moyenne des activités immobilières, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien aux entreprises pour les revenus générés à partir des dépenses en services (honoraires et les salaires). Il est aussi possible de présenter une seule estimation pour le nombre d'emplois, soit celle qui correspond à la productivité moyenne de l'économie privée toutes activités secondaires et tertiaires confondues (moyenne pondérée des productivités industrielles et tertiaires).

Le graphique 12 présente les retombées en termes d'emplois équivalents plein temps. Par rapport à 2010, le nombre d'emploi correspondant aux revenus générés (PIB) a augmenté de 22%, de 20'900 à 25'000, si l'on se réfère la valeur ajoutée de l'économie marchande (moyenne pondérée)¹².

Graphique 12 : Retombées de l'APD en termes d'emplois équivalents plein-temps, 2014 et 2010



L'emploi, comme le revenu généré, diminue lorsqu'on mesure les retombées par rapport aux ressources totales d'aide au développement engagées (tableau 13). Sur la base de la productivité moyenne du travail des activités marchandes en Suisse, les retombées sur le marché du travail sont

¹² Nombre pour 2014 un peu surestimé du fait que les chiffres relatifs à la valeur ajoutée du travail les plus récents fournis par l'OFS portent sur l'année 2012 et que ce sont ceux-ci qui sont utilisés pour l'année 2014. Le nombre d'emplois est obtenu en divisant la valeur ajoutée (PIB) par la productivité moyenne de la branche d'activités de référence (l'industrie pour la variante inférieure et les services professionnels pour la variante d'estimation supérieure). Quant à la valeur ajoutée, elle est obtenue en multipliant l'impact primaire par le multiplicateur d'impact (R4 dans l'annexe A, sur demande). Le nombre d'emplois a été recalculé pour l'année 2010 en raison de la révision importante des bases statistiques de la valeur ajoutée par emploi (productivité moyenne du travail). Les nombres indiqués ne sont évidemment qu'indicatifs compte tenu des incertitudes statistiques et du choix des branches d'activité de référence.

estimées à 25'000 emplois à plein temps (+20% par rapport à 2010). En termes relatifs, l'intensité en emplois de l'APD a toutefois diminué. Le nombre de postes équivalents plein-temps, pour chaque million de francs d'APD, passe, toujours dans la variante inférieure des estimations, de 9,0 à 8,3 emplois entre 2010 et 2014 (environ -7%).

Tableau 13 : Nombre d'emplois en 2010 et 2014, par million de francs d'APD

	2010	2014
Emplois par million de francs d'APD	9,0	8,3

En résumé, le volume total de l'APD en 2014, de 3,2 milliards de francs suisses (+35% par rapport à 2010), a généré un apport de revenus de 3,6 milliards de francs (+20%). Autrement dit, chaque franc d'aide a généré, en moyenne, des retombées de 1,19 franc sur le PIB suisse (-10 centimes). Sur la base de la productivité moyenne du travail en Suisse des activités marchandes, les retombées sur le marché du travail sont estimées à 25 000 emplois à plein temps (+20%)¹³.

¹³ Une étude analogue sur l'impact économique de l'aide et de la coopération au développement dans le cas de l'Autriche pour l'année 2010 a estimé un retour primaire de 53 cents pour chaque Euro d'APD, des retombées de revenus de 66 cents environ et des retombées d'emploi de 8'300 à 10'600 selon la productivité moyenne du travail de la branche de référence. Plusieurs facteurs expliquent cette nette différence vers le bas des résultats autrichiens, comme par exemple : des remises de dettes plus élevées (qui n'ont pas de retombées économiques), un secteur international, basé à Vienne, moins important et donc un effet indirect nettement moins élevé. Voir Alain Schönenberger et al., *Wirtschaftliche Auswirkungen der Oesterreichischen Entwicklungshilfeleistungen 2010, Zusammenfassung*, sur mandat de Austrian Development Agency, Bundesministerium für Finanzen, go-international et WKO Aussenwirtschaft Austria, 2012.

EXPLICATIONS METHODOLOGIQUES 2010

Par rapport aux études antérieures, l'étude de l'année 2010 a révisé, afin de mieux refléter certaines évolutions liées aux dépenses d'APD, les hypothèses de calcul sur les trois points suivants :

- Effet de levier

La question posée est de savoir comment estimer la part de « cofinancement » privé des programmes d'ONG financés en partie par l'APD. Dans les études précédentes, le scénario retenu fixait cette part du cofinancement à 100%, voire plus. En d'autres termes, il était considéré que l'appui financier de la Confédération permettait aux ONG bénéficiaires d'engager des opérations sur le terrain, qui à leur tour favorisaient la collecte de fonds auprès de sources privées pour des montants identiques, voire supérieurs au financement public. Aujourd'hui, cette logique n'a plus cours. La logique actuelle est le plus souvent inverse, c'est-à-dire c'est la collecte de fonds privés qui permette ensuite aux ONG suisses d'obtenir un cofinancement des collectivités publiques. Toutefois, dans la pratique, il est impossible d'appréhender de manière rigoureuse le sens de la relation de causalité. Aussi, l'ajustement pratiqué pour l'année 2010 et maintenu dans cette étude part d'une hypothèse de travail intermédiaire en fixant la part du cofinancement privé à 50% du financement public (au maximum sous réserve d'informations plus précises). Autrement dit, il est considéré qu'une contribution publique de 100 francs peut faciliter la mobilisation de fonds privés jusqu'à hauteur de 50 francs. Ce choix semble mieux refléter la relation circulaire entre financements public et privé : les deux permettent aux ONG de renforcer leurs capacités administratives et opérationnelles pour engager des programmes de qualité sur le terrain, qui à leur tour renforcent le potentiel de collecte de fonds publics et privés.

- Salaires des expatriés

Les salaires des employés expatriés, s'ils sont dépensés en Suisse, augmentent l'effet direct de l'APD via les achats de biens et services. Par contre, la part des salaires dépensée à l'étranger n'a en principe pas de répercussions sur la demande en Suisse. Or, les études des années antérieures à 2010 considéraient que les employés suisses expatriés dépensaient la totalité de leur revenu en Suisse. Faute de temps, l'ajustement a été effectué sur la base de renseignements communiqués par la Division du personnel de la DDC et après avoir interrogé quelques collaborateurs de la DDC et d'ONG, à défaut d'avoir pu réaliser une enquête détaillée auprès d'un échantillon représentatif d'expatriés. Il est ainsi estimé que 65% du salaire net des expatriés, en moyenne, sont dépensés en Suisse, le solde (soit 35% du salaire net) étant considéré comme faisant partie des dépenses effectuées à l'étranger. La totalité des charges salariales payées par l'employeur revient toutefois à la Suisse.

- Achats en Suisse par les banques de développement

Les achats de biens et services effectués en Suisse par les banques de développement ont un impact sur les retombées économiques de l'APD, via l'effet indirect des exportations de biens et services grâce aux commandes obtenues par les entreprises suisses. Cependant, une analyse approfondie de chaque commande auprès d'entreprises dont le siège social est en Suisse amène à nuancer cette affirmation pour certains achats effectués par la Banque mondiale et les banques régionales de développement notamment auprès de sociétés de participations (holdings). En effet, en 2010 par exemple, des montants substantiels enregistrés d'un point de vue comptable en Suisse ne faisaient que transiter par le pays, sans effets substantiels en termes de revenus et d'emplois. Dans les études précédentes, l'ensemble des achats auprès de sociétés ayant leur siège social en Suisse avait été pris en compte.